

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du jeudi 21 juillet 2011

La séance est ouverte à 20 heures 40 mn sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean Philippe PAGEOT.

Sont présents 8 membres: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFAURIE, Dominique PINSAC, Laurence GOURSAT, Hervé CLEDEL, Lionel CHABREYRIE., Patrick LAVILLE

Absents excusés : Jean Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Jean DELVERT

Secrétaire de séance : Isabelle GRISET.

Avant de passer à l'ordre du jour, Laurence GOURSAT nous donne lecture du compte rendu des Conseils Municipaux des 16 et 17 juin 2011.

Les compte rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Comme à l'accoutumée, le point est fait sur l'avancement des décisions prises lors de la séance du 16 juin 2011 :

Ordre du jour

- **Subvention APE Collège de Martel**
- **Soutien financier à l'association « Ecole de Musique du Pays de Martel » : Délibération pour la prise de compétence par la communauté de communes**
- **Plan accessibilité de la voirie et des espaces publics (en vue de l'élaboration du PAVE)**
- **Délibération pour allocation en non valeur des dettes de loyer**
- **Délibération pour dépassement de crédit pour adoucisseur**
- **Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes : participation éventuelle des associations aux frais de chauffage**

Questions diverses :

- **Présentation du projet de méthanisation de M Laverdet à Mayrac**
- **CR conseil d'école**

Rajout d'ordre du jour.

Il est proposé de rajouter une délibération : Vu l'avancement plus rapide que prévu du PLU, une délibération doit être prise pour le financement de la 4^{ème} phase Urbadoc et ADASEA.

Ordre du jour modificatif adopté à l'unanimité des membres présents.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

- **Présentation du projet de méthanisation de M Laverdet à Mayrac**
M Joël Laverdet étant présent, nous commençons par la présentation de son

projet, la commune de Baladou devant être consultée à la rentrée pour avis sur l'autorisation ICPE (Installation Classée Protection en Environnement). Ce projet consiste à créer du gaz méthane par fermentation de lisier de porc et autres déchets d'entreprises agro alimentaires de proximité .Le gaz obtenu servira à chauffer les serres et les porcheries et à fournir de l'électricité. La commune de Baladou est concernée car limitrophe et des épandages de résidus se feront sur certaines terres agricoles de Baladou.

- **Subvention APE Collège de Martel**

Une subvention de 100€ est proposée

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Soutien financier à l'association « Ecole de Musique du Pays de Martel » : Délibération pour la prise de compétence par la communauté de communes.**

Monsieur le Maire rappelle l'aspect culturel de l'enseignement de la musique pour toutes les générations et qu'il est important de soutenir financièrement par le biais de la Communauté de Communes du Pays de Martel l'association « Ecole de musique du Pays de Martel »

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Martel en date du 22 juin 2011, relative au transfert de la compétence « soutien financier à l'Ecole de Musique du Pays de Martel » à compter du 1^{er} septembre 2011, et proposant d'ajouter dans les compétences optionnelles le libellé suivant :

« *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire* »

Et dans ce groupe, la compétence suivante :

« *Soutien financier à l'association « Ecole de musique du Pays de Martel ».*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter la prise de compétence par la Communauté de Communes du Pays de Martel dans les termes énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2011.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Plan accessibilité de la voirie et des espaces publics (en vue de l'élaboration du PAVE)**

Lors de la réunion à la communauté de communes du Pays de Martel, le lundi 4 juillet 2011, un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics a été élaboré.

Considérant la nécessité pour la commune de permettre l'accessibilité de la voirie sur la route départementale n°33 de l'école au carrefour de la route Souillac-Martel puis de l'angle de ce carrefour situé sur la départementale N°803 à la future maison des associations. De plus il faudra prévoir des places de stationnement pour les handicapés devant l'école, l'église, le cimetière, la mairie et la future maison des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de donner son aval à la Direction Départementale des Territoires pour établir le dossier de consultation des bureaux d'études extérieurs pour élaborer le PAVE de chaque commune.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération pour allocation en non valeur des dettes de loyer**

Vu l'impossibilité pour Monsieur le Trésorier Principal de recouvrer les créances relatives aux loyers de l'appartement n°1 à l'école pour motifs : rétablissement personnel sans Liquidation Judiciaire impliquant effacement des dettes, dont le montant total s'élève à 2 212.20€, la dépense sera imputée à l'article 654 du budget principal.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération pour dépassement de crédit pour adoucisseur**

Les crédits ouverts au budget se révélant insuffisants, il est nécessaire de réajuster les comptes : 10€ sont transférés du chapitre 2183-80 au chapitre 2181-79

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Vote de crédits supplémentaires**

Les crédits ouverts aux articles « Frais d'études » étant insuffisants il est proposé une modification : 2647€79 du chapitre 2031-81 au chapitre 202-76

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes : participation éventuelle des associations aux frais de chauffage.**

Il est difficile de connaître exactement les dépenses de consommation EDF pour la salle des fêtes. Il serait judicieux de poser un compteur divisionnaire, ainsi qu'un témoin EJP (Effacement Jour de Pointe) afin de sensibiliser les usagers, le tarif EDF de ces journées étant multiplié par 8. Le contrat avec Accor'Danse, association qui vient de se domicilier à Baladou sera maintenu cette année. Une révision sera discutée au sein du conseil l'an prochain pour déterminer si les associations auront à participer ou non aux frais de chauffage.

QUESTIONS DIVERSES

- **CR conseil d'école du 14 juin**

Les effectifs du RPI sont régulièrement en hausse. L'Inspecteur de l'Education Nationale de Gourdon a rencontré les maires et a évoqué la possibilité dans le cadre du socle commun de déplacer la classe de CM2 sur Martel. Les maires de Cuzance et Baladou ont manifesté leur opposition à ce projet par manque d'information et d'organisation (transport scolaire notamment).

Le conseil a demandé au maire une rencontre avec le conseil municipal de Cuzance pour réfléchir sur l'évolution de l'école sur les prochaines années.

Il a été demandé de repeindre le couloir de l'école, ce qui a été fait.

- **Prix location appartements**

Il a été décidé de diminuer le prix de la location de l'appartement neuf de l'école, celui-ci étant trop élevé par rapport au marché de l'immobilier. Il sera proposé à 490€

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 24h .

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.